

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le SEIZE MAI
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 10 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 07

Nombre de votants : 19

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 12

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, FOURNET Bernard, MARULLAZ Marie-Paule, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, GAYDON Jeanine, GAYDON Jean-François

Absents et excusés : 11

MM. Mmes, THORENS Valérie, VERNET Josette, BÉARD Patrick, MUET Daniel, BRAIZE Jean-Michel, MARTIGNONI Florence, ROSSET Emmanuelle, TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

Pouvoirs : 07

Madame THORENS Valérie	à	Monsieur MARULLAZ David
Madame VERNET Josette	à	Madame MARULLAZ Marie-Paule
Monsieur BÉARD Patrick	à	Monsieur BERGER Jean-François
Monsieur BRAIZE Jean-Michel	à	Monsieur MARCHAND Thierry
Madame MARTIGNONI Florence	à	Madame GAYDON Jeanine
Madame ROSSET Emmanuelle	à	Madame BAUD PACHON Valérie
Monsieur PAGE Olivier	à	Monsieur GAYDON Jean-François

- Madame Valérie BAUD PACHON a été désignée secrétaire -

D_2024_05_13

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SA PLENEY DANS LE CADRE DES TRAVAUX REALISES POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR DE SKI ALPIN 2024

Il est rappelé que les stations des Portes du Soleil ont accueilli du 27 janvier au 3 février 2024 les épreuves du championnat du monde junior de ski alpin 2024.

La station de Morzine a plus précisément accueilli l'épreuve de « slalom team combiné » ainsi que le « slalom hommes ».

Pour ce faire et répondre au cahier des charges de la Fédération Internationale de Ski des travaux sur le domaine skiable ont été rendus strictement nécessaires. De nombreux échanges sont intervenus entre l'organisation, la commune de Morzine ainsi que la SA Pléney, société délégataire de la gestion du domaine skiable de Morzine, afin d'enclencher rapidement le début des travaux de terrassement, d'enneigement et d'éclairage du stade du Pléney. Un accord a conclu au démarrage des travaux par la SA Pléney.

Concomitamment des dossiers de subventions ont été formalisés et déposés auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes directement par la SA Pléney ainsi que le Département de la Haute-Savoie par la commune de Morzine conformément à la délibération D_2022_10_01 en date du 20 octobre 2022.

Des ajustements dans les travaux nécessaires et donc dans le plan de financement prévisionnel ont été réalisés ultérieurement et portés à la connaissance du Département de la Haute-Savoie selon le détail ci-dessous :

- TRAVAUX DU STADE DU PLENEY (SA Pléney) :

Coût du projet HT	1 689 197,00 €	
<i>Dont process neige</i>	<i>1 116 600,00 €</i>	
Cofinancements	€ HT	%
CD74 - Plan Alpin	893 585,21 €	52,90%
AURA - Equipements sportifs	- €	0,00%
AURA - Plan neige / Plan Montagne 2	334 980,00 €	19,83%
<i>Ratio process neige</i>	-	<i>30,00%</i>
Total des cofinancements	1 228 565,21 €	72,73%
Besoin autofinancement (SA PLENEY ?)	460 631,79 €	27,27%

- TRAVAUX DU STADE DE LA TETE AUX BŒUFS (SA SERMA) :

Coût du projet STADE TETE AUX BŒUFS HT	992 106,00 €	
<i>Dont process neige</i>	<i>412 360,00 €</i>	
Cofinancements	€ HT	%
CD74 - Plan Alpin	524 824,07 €	52,90%
AURA - Equipements sportifs	- €	0,00%
AURA - Plan neige / Plan Montagne 2	123 708,00 €	12,47%
<i>Ratio process neige</i>	-	<i>30,00%</i>
Total des cofinancements	648 532,07 €	65,37%
Besoin autofinancement (SERMA)	343 573,93 €	34,63%

- PROJET TOTAL :

Coût du projet HT	2 681 303,00 €	
<i>Dont process neige</i>	<i>1 528 960,00 €</i>	
Cofinancements	€ HT	%
CD74 - Plan Alpin	1 418 409,29 €	52,90%
AURA - Equipements sportifs	- €	0,00%
AURA - Plan neige / Plan Montagne 2	458 688,00 €	17,11%
<i>Ratio process neige</i>	-	<i>30,00%</i>
Total des cofinancements	1 877 097,29 €	70,01%
Besoin autofinancement	804 205,71 €	29,99%

Après avis favorable de la 4^{ème} commission du Département de la Haute-Savoie, ce dernier a notifié la commune de Morzine l'attribution d'une subvention représentant 65 % du coût prévisionnel du projet total (incluant les travaux à réaliser sur le stade de la Tête aux Bœufs à Avoriaz) d'un montant de 1 745 042 € HT. La convention de subvention entre le Département de la Haute-Savoie et la commune de Morzine a été signée le 31 juillet 2023.

Ladite subvention ne pouvant être versée directement par le Département de la Haute-Savoie au délégataire qui a porté les travaux, un avenant au protocole transactionnel a été signé le 30 avril 2024 avec la SA Pléney, avenant qui prévoit dans son article 7 l'autorisation pour le délégataire d'encaisser directement ou indirectement les subventions attribuées (par le reversement par la commune de Morzine) dans le cadre des championnats du monde Junior de ski alpin 2024.

Par ailleurs, le montant total des subventions publiques ne pouvant excéder le taux de 80 % du montant de l'opération et la Région Auvergne Alpes ayant attribué un montant de subvention supérieur au montant initialement sollicité dans le cadre du dossier de subvention (500 958 € au lieu de 458 688 €), il convient d'ajuster le montant de la subvention du département de la Haute-Savoie pour se conformer à l'obligation légale d'un autofinancement à hauteur de 20 % de l'opération.

En conséquence, le plan de financement définitif pour les travaux réalisés par la SA Pléney pour l'aménagement du stade du Pléney serait le suivant :

Coût du projet HT	1 689 197,00 €	
<i>Dont process neige</i>	<i>1 116 600,00 €</i>	
Cofinancements	€ HT	%
CD74 - Plan Alpin	973 990,99 €	57,66%
AURA - Equipements sportifs	150 150,00 €	8,89%
AURA - Plan neige / Plan Montagne 2	227 100,00 €	13,44%
<i>Ratio process neige</i>	-	<i>20,34%</i>
Total des cofinancements	1 351 240,99 €	79,99%
Besoin autofinancement (SA PLENEY)	337 956,01 €	20,01%

Il est alors proposé au Conseil municipal d'attribuer à la SA Pléney une subvention d'un montant de 973 999,90 € dans le cadre des travaux réalisés sur le stade du Pléney pour l'accueil des championnats du monde Junior de ski alpin 2024, montant dont la commune de Morzine obtiendra remboursement conformément à la convention de subvention signée entre le Département de la Haute-Savoie et la commune de Morzine le 31 juillet 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à la SA Pléney une subvention d'un montant de 973 990,99 € dans le cadre des travaux réalisés sur le stade du Pléney pour l'accueil des championnats du monde Junior de ski alpin 2024,

AUTORISE M. le maire à mandater cette subvention au compte 6574.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 21 mai 2024.

La secrétaire de séance,
Valérie BAUD PACHON.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGERE



Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le 27/05/2024

ID : 074-217401918-20240516-D_2024_05_13-DE



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès
d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux
dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.**

